

N°2015-24031/DENV

Nouméa le

4 SEP. 2015

**Comité Local d'Information et de Concertation**  
**de l'installation de stockage des déchets de Gadji**  
**Réunion du 24 juillet 2015**

Le comité local d'information et de concertation (CLIC) de l'installation de stockage des déchets (ISD) de Gadji située sur la commune de Païta s'est réuni, le 24 juillet 2015 à Port-Laguerre - Païta (antenne de la direction du développement rural de la province Sud) de 14h00 à 17h30, selon l'ordre du jour suivant :

- *Accueil des participants*
- *Présentation du CLIC et de son mode de fonctionnement*
- *Présentation et attentes des membres du comité*
- *Présentation de l'ISD de Gadji et du suivi environnemental réalisé*
- *Présentation du projet de stockage de cendres à Prony*
- *Présentation de la proposition d'étude environnementale autour de l'ISD de Gadji*
- *Echanges / questions diverses*
- *Calendrier et points à aborder aux prochaines réunions du CLIC*

Il s'agit de la première réunion du CLIC. La liste des participants est fournie en annexe.

**Relevé de décisions**

*Nota bene, rappel* : Ne sont notées ici que les décisions prises par le CLIC en séance, qui ne sont pas déjà prises dans le cadre des autres dispositions (réglementaires notamment). Les observations, réactions et commentaires des participants ne sont pas relevés s'ils n'ont pas donné lieu à une décision d'action.

Un tableau reprend toutefois les principales questions/réponses sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

<b><u>THEMES</u></b>	<b><u>DECISIONS</u></b>
Etude de l'état environnemental autour de l'ISD de Gadji	Mise en place d'un groupe de travail technique afin de finaliser le cahier des charges de l'étude de l'état environnemental.  Une réunion sera tenue sous quinzaine (1 ou 2 dates proposées) et les invitations seront envoyées par la DENV via courriel suivi d'un courrier officiel.

	<p>Les volontaires pour le groupe de travail sont : les coutumiers, EPLP, la gérante de la SCI point Ma, la DAVAR, la Mairie de Païta, le Syndicat des copropriétaires de Savannah, le SIGN, l'ŒIL (via EPLP), le SIVM Sud, la DASS-NC</p> <p>Les analyses d'eau initialement prévues le 28 juillet sont reportées à une date ultérieure (après la réunion du groupe de travail).</p>
Conditions de travail des salariés liées à la présence et à la manipulation des cendres (cloques aux pieds, aux mains...):	La province saisit l'inspection du travail de la Nouvelle-Calédonie sur ce signalement
Demande d'EPLP d'obtenir les résultats de mesure du pH sur le mélange boues + cendres	Transmission des résultats des mesures de pH
Calendrier plus précis du futur stockage des cendres à Prony.	L'objectif visé est fin 2017 selon le calendrier présenté. Un calendrier plus précis mais non garanti sera préparé.
<p>Position ferme des coutumiers sur l'arrêt de l'admission des cendres à l'ISD de Gadji, même mélangées avec des boues. Ils proposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les cendres de les stocker temporairement sur le site de Goro</li> <li>- pour les boues provenant du traitement des matières de vidange, de les mélanger avec de la scorie.</li> </ul> <p>Proposition de la mairie de Païta d'enfouir les boues provenant du traitement des matières de vidange par dérogation à l'arrêté ICPE de l'ISD de Gadji.</p>	<p>Ces propositions ne peuvent être acceptées en l'état en séance mais la province Sud prend acte des différentes suggestions.</p> <p>Le représentant du Sénat Coutumier exprime d'ores et déjà ses réticences sur le fait de stocker dans le Sud ces déchets, qui apparaît comme la solution de facilité alors que la centrale thermique dessert l'ensemble du pays en électricité.</p>
Prochaine réunion du CLIC	En août (vendredi 28 août à confirmer) à Port-Laguerre - antenne de la direction du développement rural de la province Sud

**Questions/réponses sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**

<b><u>QUESTIONS</u></b>	<b><u>REponses</u></b>
<b><i>COMPOSITION DU CLIC</i></b>	
« Ensemble pour la planète » Pourquoi ne pas avoir inclus l'observatoire de l'environnement (EIL) comme participant au CLIC ?	Le périmètre actuel d'intervention de l'CEIL pour le suivi d'installations particulières, défini dans ses statuts, ne s'étend pas à la commune Païta. Il revient à l'CEIL de saisir ses instances décisionnelles sur la question.
« Mairie de Païta » Pourquoi ne pas avoir invité les maires des autres communes du grand Nouméa ?	Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) représente les quatre communes du grand Nouméa. Le CLIC est un espace ouvert et, si ces communes le souhaitent, elles pourront être conviées aux prochaines réunions.
<b><i>PRESENTATION DE L'ISD ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL REALISE</i></b>	
Comment sont définies et constituées les garanties financières s'appliquant à l'ISD ?	<p>Les garanties financières de l'ISD de Gadji sont fixées par un arrêté complémentaire (n° 3988-2011/ARR/DENV du 20 janvier 2012) et prennent la forme d'une caution bancaire.</p> <p>Les garanties financières permettent, en cas de défaillance de l'exploitant, de couvrir les dépenses occasionnées par les travaux permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la surveillance du site ;</li> <li>- les interventions en cas d'accident susceptible d'affecter l'environnement ou de pollution ;</li> <li>- le réaménagement du site pendant et après l'exploitation ;</li> <li>- la surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.</li> </ul>
Admissibilité des cendres à l'ISD de Gadji	L'annexe I de l'arrêté d'autorisation ICPE modifié n° 915-2005/PS du 22 juillet 2015 de l'ISD de Gadji indique que les cendres font partie des déchets admissibles. Les cendres étaient incluses dans la liste des déchets admissibles du dossier de demande d'autorisation initiale du site.
Quid du système de drainage en fond de casier ?	Jusqu'à mars 2015, le matériau de drainage en fond de casier était constitué de chips de pneumatiques et de pneumatiques entiers. Le retour d'expérience de l'incendie de l'alvéole

<p>EPLP n'est pas favorable à l'utilisation de matériaux non renouvelables (graviers ou verre) en matériau de drainage de fond de casier</p>	<p>C2 de l'ISD de Gadji a mis en évidence le risque de propagation rapide d'un incendie avec l'utilisation de ce matériau de drainage non recouvert de déchets. La CSP utilise à présent des graviers de rivière calibrés comme matériau de drainage. La CSP envisage également la réintroduction des chips de pneumatiques comme matériau de drainage mais avec une méthode d'exploitation différente (mise en place à l'avancement des chips de pneumatiques et d'une couche de déchets par-dessus). CSP envisage également l'utilisation de verre en fond de casier.</p>
<p>De quels matériaux est constituée la couverture périodique ?</p>	<p>Les déchets sont recouverts périodiquement pour limiter les nuisances (odeurs et envols).  Depuis fin 2014, le mélange boues et cendres était utilisé périodiquement pour cette couche permettant de limiter les nuisances (odeurs et envols).</p>
<p>Qu'est-ce qui a motivé ce changement de pratique ? sachant que la réglementation métropolitaine interdit la dilution et le mélange de deux déchets en vue de satisfaire aux conditions d'admission pour enfouissement. Les aspects environnementaux et sanitaires ont-ils été pris en compte</p> <p>Existe-t-il des réactions entre les constituants du mélange ?</p>	<p>Le mélange des boues et des cendres est considéré comme un produit issu de la valorisation de deux déchets. Ce mélange n'est pas enfoui avec les déchets mais constitue un matériau valorisé utilisé en couverture provisoire sur les casiers en exploitation. Cette utilisation, dans un premier temps expérimental, a fait l'objet de tests pour définir le dosage boues/cendres approprié. Un rapport d'essai a été transmis à la DENV. Un rapport d'étude définitif incluant la composition du mélange doit être transmis à la DENV et pourra être transmis aux membres du CLIC.</p> <p>Il n'existe pas de réaction entre les boues et les cendres. Il s'agit par ailleurs de 2 déchets admissibles séparément dans l'ISD.</p>
<p>Décrire le type d'analyses et leurs fréquences dans le cadre de l'autosurveillance de l'ISD de Gadji.</p> <p>Au-delà de l'arrêté ICPE, existe-t-il d'autres analyses effectuées ?</p>	<p>Toutes les analyses réalisées et leurs fréquences sont celles qui ont été présentées dans la présentation de la CSP. Celles-ci sont par ailleurs indiquées dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter.</p>
<p>Les analyses sont-elles réalisées en double aveugle ?</p>	<p>Les analyses ne sont pas actuellement réalisées en double aveugle. Elles pourraient l'être en cas de besoin</p>

<p>Une évaluation de la dispersion atmosphérique a-t-elle été réalisée en sortie de torchère ?</p>	<p>A ce jour, aucune évaluation de la dispersion atmosphérique n'a été réalisée en sortie de torchère. Un suivi sur divers paramètres fixés par l'arrêté d'autorisation est toutefois réalisé en sortie de torchère.</p>
<p>En l'absence de réglementation provinciale spécifique, existe-t-il des mesures de bruit en périphérie de l'ISD ?</p>	<p>Il existe une délibération provinciale relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE. De plus, la mesure du bruit est prescrite par l'arrêté ICPE (fréquence tous les 3 ans) dont la dernière campagne a été effectuée en 2014.</p>
<p>La durée de vie de l'ISD est-elle diminuée du fait de l'apport des cendres ?</p>	<p>La durée de vie diminue quelque peu par rapport au projet initial mais elle devrait être rétablie avec l'arrêt de l'apport des cendres à stocker dans le projet de Prony Energies du Vallon Est et la mise en place d'une installation de co-compostage (apport annuel de déchets verts d'environ 20 000 tonnes).</p>
<p>Existe-t-il des données sur la faune dans l'état initial de l'ISD de Gadji ?</p>	<p>Une étude faunistique a été menée sur les espèces susceptibles de se rencontrer sur le site et à proximité. Une visite de terrain et l'enquête ont permis de conclure sur l'absence d'espèce d'oiseaux, de mammifères, de batracien ou de reptile d'intérêt notable, et globalement du faible intérêt et de la faible diversité faunistique au niveau du site.</p> <p>L'étude d'impact n'apporte pas de données sur la faune autour du site de l'ISD (périmètre envisagé pour l'étude de l'état environnemental) mais des généralités sur la faune de la Nouvelle-Calédonie.</p>
<p>Comment est assurée la gestion des lixiviats sur le site de l'ancien dépotier communal ?</p>	<p>Les lixiviats de l'ancien dépotier communal sont collectés dans une cuve tampon de 20m<sup>3</sup>. Le niveau de remplissage de la cuve est régulièrement contrôlé. Les lixiviats sont pompés et transférés dans le bassin de stockage des lixiviats de l'ISD de Gadji afin de subir un traitement par osmose inverse avant rejet dans le milieu naturel si conformité.</p>
<p>Quel est le taux en radionucléide des cendres ? Le portail de contrôle a-t-il déjà déclenché ?</p>	<p>Il est arrivé que le portail de contrôle de radioactivité se soit déjà déclenché. Dans ce cas-là, une procédure prévue à cet effet pour l'isolement et la gestion de l'apport concerné est suivie.</p>
<p>Quid des cendres de foyers ?</p>	<p>Les cendres de foyer (mâchefers) sont des déchets complètement inertes.</p>

Les conditions climatiques locales sont-elles prises en compte pour les analyses réalisées sur les cendres ?	Les analyses sont réalisées en laboratoire selon des procédures normées.
<b>PRESENTATION DU PROJET DE STOCKAGE DE CENDRES A PRONY</b>	
Aucune réponse n'a été apportée au courrier de demande de composition détaillée des cendres et des charbons de la centrale thermique de Prony Energies (et de KNS)	La DIMENC a fait une demande spéciale auprès de l'exploitant afin d'obtenir la composition des charbons, la transmission de ces données n'étant pas imposée réglementairement. Un courrier de réponse sera rédigé une fois l'ensemble des informations collectées.
<p>Pourquoi le projet du futur site de stockage de cendres de Prony, qui a des incidences sur le prix de l'électricité, n'a-t-il pas fait l'objet d'une mise en concurrence ?</p> <p>Avez-vous été approchés par la société Innoveox pour un autre process de traitement des cendres ?</p>	<p>Il s'agit d'un partenariat long terme entre Enercal et Fidélis.</p> <p>Selon Prony Energies, le process proposé par Innoveox s'adresse aux déchets dangereux et ne correspond pas au procédé le mieux adapté au traitement des cendres. Il serait beaucoup plus coûteux.</p>
Quelle est la surface défrichée pour le projet de stockage de cendres à Prony ?	La surface à défricher nécessaire au projet est comprise entre 4 et 5 ha de maquis minier dégradé.
<b>PRESENTATION DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE</b>	
<p>Suggestions de modification de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPLP : rechercher les dioxines dans les chairs de crabes et faire des analyses sur les bivalves (bioindicateurs)</li> <li>- Coutumiers : ne voient pas l'intérêt de faire des prélèvements dans la baie de Koutio-Kouéta car cette baie est déjà très polluée ; ajouter plutôt des prélèvements en baie de Ndé ; faire des analyses sur les poissons (mulet) ; faire réaliser les analyses par des organismes publics et privés.</li> </ul>	L'étude environnementale présentée est une proposition faite par la province pour répondre aux inquiétudes des coutumiers. Les demandes d'ajustement et compléments souhaités seront analysés au sein du groupe de travail.
<p>« SIVM La Foa »</p> <p>En cas de détection de polluants ou de valeurs élevées sur les paramètres recherchés dans les différentes analyses qui vont être réalisées, comment faire le lien avec l'ISD de Gadji ?</p>	Une comparaison pourrait être effectuée entre les prélèvements réalisés autour de l'ISD et des stations témoins dans un bassin urbanisé sans ISD et un bassin témoin non urbanisé.

**Annexe : Liste des personnes présentes à la réunion du CLIC du 24 juillet 2015**

**Etaient représentés :**